

Concours vidéo

Rencontres nationales de l'innovation

Mars 2020

ARTICLE 1 : titre

Comment apprendre et travailler -avec ou sans le numérique- dans une société numérisée ?

Pour ce faire, Montpellier SupAgro lance un appel à proposition de production vidéo, réalisées par où mettant en scène des apprenants de l'enseignement agricole, afin de faire connaître (et reconnaître par la même occasion) l'expression des élèves, étudiants, stagiaires ou apprentis. Ces vidéos seront projetées lors de des rencontres nationales de l'innovation.

ARTICLE 2 : présentation

Les 18 et 19 Mars 2020 se dérouleront à Montpellier les rencontres nationales de l'innovation pédagogique pour l'enseignement agricole, avec comme thème de réflexions et d'échanges : "Éduquer, former, innover, avec ou sans le numérique, dans une société numérisée." A cette occasion, la DGER (direction générale de l'enseignement et de la recherche) souhaite faire participer les élèves, étudiants et apprentis de l'enseignement agricole et leurs enseignants au travers de courts métrages qui représenteront des invitations à réfléchir sur cette thématique.

En effet, si depuis cinq ans, l'enseignement agricole conduit de nombreuses actions d'innovation pédagogiques pour la transition agroécologique, d'autres changements sont à l'œuvre dans le même temps, notamment en ce qui concerne la "digitalisation", ou la transition numérique. Elle impacte les métiers, les relations, les organisations (ENT, ...), notre rapport au temps, les tâches ordinaires du quotidien ...

Pour permettre de nourrir la réflexion des acteurs (enseignants, formateurs, équipes de direction, CPE, ...) qui débattront sur le thème ci-dessus, nous aimerions faire une véritable place à la parole des élèves et apprentis, concernés au premier chef par ces sujets.

Pour ce faire, nous vous proposons de faire connaître (et reconnaître par la même occasion) l'expression de vos élèves, étudiants, stagiaires ou apprentis sous la forme d'un appel à proposition de production de vidéos, réalisées par où mettant en scène des apprenants de l'enseignement agricole. Ces vidéos seront projetées lors de des rencontres nationales de l'innovation.

ARTICLE 3 : les « axes » mis au débat

Nous vous proposons de travailler librement sur 7 thèmes, soit le thème « général » des rencontres, et les 6 « sous-thèmes » qui seront plus spécifiquement abordés lors des rencontres nationales. C'est à vous et aux étudiants, apprentis, élèves... de se saisir comme il vous plaira, de chacun ou de tous ces thèmes !

Éduquer, former, innover, « avec ou sans le numérique », dans une société numérisée ?

1. Numérique professionnel et éthique
2. Coopérer pour apprendre / apprendre à coopérer
3. Activité des enseignants et des élèves en classe
4. Dessine-moi une organisation ! (numérique)
5. La vie scolaire, à la recherche d'une cohérence éducative
6. L'accessibilité numérique au sein de dispositifs inclusifs

Alors, devant l'augmentation de la numérisation des actions, des activités, et des environnements, quels risques, quelles forces amène le numérique ? Quelles opportunités, menaces ? Quelles transformations positives ou négatives ? Quelles nouvelles capacités mettre en avant ? Le virtuel apporte-t-il de nouvelles formes de dépendances ? De libertés ? Et le jour où il n'y a pas, plus, de réseau ? Comment fait-on ? Concrètement, quand je travaille avec d'autres : " comment je fais ? Comment je suis ? Comment je me sens ?" ... Liberté, ouverture, autonomie, contrôle, efficacité, démocratie, vivre-ensemble, ... Quoi apprendre et comment ? Quoi enseigner, quand où et comment ? Bref, à vous de jouer !

ARTICLE 4 : qui peut participer ?

Ce concours est ouvert à tout apprenant (élève, apprenti, stagiaire, étudiant) inscrits en 2019/2020 dans un établissement d'enseignement agricole public ou privé. Les apprenants doivent candidater individuellement ou collectivement au titre d'une association liée au Lycée (Association d'élèves, ALESA, foyer, etc.).

La participation au concours doit être coordonnée par l'établissement de formation avec un maximum de 6 vidéos par établissement."

ARTICLE 5 : dotation.

Une dotation de 300 euros est prévue pour les quatre premiers lauréats (300 Euros pour le foyer de l'école / association des élèves) et la valorisation des vidéos et des lauréats du concours sur plusieurs sites web et réseaux sociaux dont le site des rencontres nationales pollen.chlorofil.fr.

ARTICLE 6 : date limite de retour des réalisations.

15 février 2020

ARTICLE 7 : objectifs pour le comité d'organisation des rencontres.

Recueillir la parole des élèves / apprentis / étudiants afin de la partager avec les participants de ces rencontres. - Proposer des situations, pour susciter le débat.

Présenter en plénière devant les 400 participants, une sélection de vidéos et proposer en libre-accès via le site web des rencontres toutes les réalisations.

ARTICLE 8 : communication.

Diffusion de cet appel à proposition principalement auprès des prof d'ESC, en collaboration avec les équipes pédagogiques élargies et les équipes éducatives (vie scolaire) via les conférences et listes de diffusion.

ARTICLE 9 : différents styles de réalisation et format vidéos

Il n'y a pas de format imposé. Vous pouvez choisir de traiter un sujet avec une forme scénarisée, réaliser des interviews avec des élèves, avec des professionnels, des questionnements avec des mots clés en guise de réponse, prendre un point de vue décalé (le regard d'une brebis à l'heure du numérique qui verrait se transformer le travail des professionnels qui s'occupent d'elle), l'humour (se déguiser en GPS), etc...

- témoignages face caméra
- débat entres élèves
- interviews d'élèves
- mini métrages ...

Vidéo d'une durée de **3 minutes 00 maximum** plus le générique de fin

Si une attention sera portée concernant la lisibilité des productions (image et son), il n'est toutefois pas nécessaire de réaliser un court métrage de qualité professionnelle. En effet, seront acceptée les productions réalisées avec des smartphones, le matériel audio-visuel amateur présent dans les établissements, etc... à la condition que la vidéo soit "diffusable"

ARTICLE 10 : droits d'auteurs.

En participant au concours, les auteurs s'engagent à accepter les conditions suivantes :

- fournir uniquement des réalisations (vidéo, photo et son), dont ils possèdent les droits d'auteur,
- accepter que leur production vidéos soit soumise à une licence libre Creative Commons CC By SA*.

* CC By SA - Attribution - Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 France (CC BY-SA 3.0 FR)

<https://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/fr>

ARTICLE 11 : composition et critères de sélection du jury.

Les critères d'évaluation des réalisations sont les suivants :

- L'intérêt du film en rapport au(x) thème(s) : fait réfléchir, interpelle, décale, dévoile, apprend, etc... (12 points)
- La narration et le jeu : pertinence de l'expression, l'engagement, le montage, ... (6 points)
- Le format : qualité du son, de l'image, (4 points)
- Coup de cœur : (2 points)

Le jury du concours sera constitué d'un nombre réduit de personnes (4 à 6 personnes), membres du groupe d'organisation et du comité de pilotage des rencontres de l'innovation 2020.

Les participants des rencontres de l'innovation pourront consulter les réalisations en ligne et un système d'appréciation sera proposé aux participants afin de leur permettent de « noter » les réalisations.

Organisé dans le cadre des rencontres nationales de innovations pédagogique 2020 :



Par Montpellier SupAgro – institut de Florac



En collaboration avec : AgroCampus Ouest / ENSFEA / AgroSup Dijon / la Bergerie nationale

